Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260324-DEL2026_13-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 20 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 Mars 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David, Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain

Absent excusé ayant donné pouvoir :
M. DUQUENOY Clément à M. ALLAIN Stéphane

A été nommée secrétaire : M. THOMAZIC Sylvain

2026/13 – Election des adjoints au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 et L.2122-7-2 ;

Vu la délibération 2026/12 du Conseil Municipal de ce jour fixant à 4 le nombre d'adjoints ;
Considérant que le Conseil Municipal élit parmi ses membres les adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité sur ces listes ;
Considérant que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;
Considérant la candidature de la liste présentée par Monsieur PRONOST Yves ;
Considérant les résultats du dépouillement du premier tour de scrutin ;

Après un appel de candidature :
La liste "Pronost" s'est déclarée candidat pour exercer les fonctions d'adjoints.

Il est procédé au vote à bulletin secret et à la majorité absolue.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans une enveloppe dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :
- La Liste "Pronost" : Quinze (15) voix

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260324-DEL2026_13-DE

Ont été proclamés élus :

Premier Adjoint au Maire	Monsieur PRONOST Yves
Deuxième Adjointe au Maire	Madame FEVRE Blandine
Troisième Adjoint au Maire	Monsieur BOUEDO Christophe
Quatrième Adjointe au Maire	Madame NIZAN Windy

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026
Le Maire
Jean Michel CHOQUET

